

ENVIRONNEMENT

« Inspection citoyenne » à l'Inra

Les faucheurs volontaires ont mené, hier, une « inspection citoyenne » à l'Inra de Colmar. L'opération a duré deux heures et s'est résumée à demander des explications aux chercheurs du site qui les ont fournies, bon gré mal gré.

Annick Woehl

Cinq ans après, quasiment jour pour jour, les revoilà ! Une soixantaine de faucheurs volontaires d'OGM se sont invités, hier vers 9 h 30, sur le site de l'Inra à Colmar. Quand les chercheurs de l'Institut national de la recherche agronomique les ont vus s'aventurer dans les serres ouvertes, ils ont eu quelques sueurs froides. Il faut dire que le 15 août 2010, les mêmes (ou d'autres du même mouvement) saccageaient une parcelle d'expérimentation de vignes transgéniques, plantée dans le cadre de la recherche contre la maladie du court noué... « C'était un peu angoissant au début, confiait la présidente des lieux, Frédérique Pelsy, car nous ne connaissons pas leurs intentions. En fait, cela s'est passé dans une ambiance relativement sereine. Je les remercie pour cela. »

En assemblée générale à Kaysersberg ce week-end, les faucheurs ont profité de l'occasion pour faire « des travaux pratiques », explique Jacky, à savoir une inspection citoyenne. « Nous sommes des citoyens et, ici, on fait de la recherche publique, donc avec nos deniers », a ajouté le porte-parole.

La présidente de l'Inra leur a proposé plutôt de recevoir une délégation



Les faucheurs volontaires hier matin à l'Inra de Colmar, devant la parcelle qu'ils avaient neutralisée en 2010.

Photo L'Alsace/Hervé Kielwasser

de dix personnes dans les murs du centre pour leur expliquer ce que fait l'institut colmarien. La proposition a été acceptée. L'Inra a aussi appelé la police, qui est arrivée peu avant 10 h.

Frédérique Pelsy a présenté un diaporama aux faucheurs, déclinant les problématiques et les activités du centre, qui travaille à 90 % sur la vigne. Dans l'auditoire, certains avaient l'air un peu perdus, d'autres très au fait, agrémentant l'exposé de commentaires, posant des questions « tout à fait intéressantes », selon la présidente. On sentait les faucheurs dans les starting-blocks, impatients d'aborder leur cheval de bataille : les OGM et l'avenir de la parcelle neutralisée en 2010. « Il n'y a plus rien dessus,

a répondu Frédérique Pelsy. La vigne a été arrachée. La Direction régionale de l'agriculture nous a demandé de mettre des nématicides. Pendant dix ans, il n'y aura plus de vigne dessus. » Les militants, soupçonneux, ont poursuivi leur interrogatoire. « Et les pieds ? » « Ils ont été détruits. » « Vous avez gardé des échantillons ? Vous continuez la recherche ? » « Tout a été détruit, le programme a été abandonné. » « On vous a tiré une épine du pied, non ? », a tenté un faucheur pour conclure. « Je ne dirai pas ça... », a répondu avec calme la présidente.

Divergence de vues

Auparavant, elle avait expliqué que l'Inra a trouvé un système al-

ternatif pour lutter contre le court noué, la jachère nématicide, « avec essentiellement des légumineux ». « C'est bien ! », ponctue un faucheur.

« S'il n'y avait qu'une chose à retenir, c'est celle-là, a-t-elle lancé à ses camarades au moment de résumer l'intervention de la présidente. La société civile a demandé à l'Inra de travailler sur des solutions alternatives. Sinon, elle ne l'aurait pas fait. Cela montre que, quand on bloque une voie, quand on donne la direction où il faut chercher, la science cherche. On est bon, quand même ! » Applaudissements enthousiastes des faucheurs. Pas sûr que la réalité corresponde à cette autosatisfaction. Frédérique Pelsy a expliqué qu'au départ du programme, bien avant 2010, le comité local de suivi avait demandé que, parallèlement aux recherches sur les OGM, soient explorées des solutions alternatives...

Pendant la présentation à l'intérieur du bâtiment, un groupe a visité la fameuse parcelle avec deux chercheurs. « Vous comprenez que notre démarche est légitime ? », a tenté une faucheur. « Non. Je suis d'accord pour discuter avec vous, mais que vous demandiez des comptes, non merci ! Vous auriez pu prendre rendez-vous ! »



Deux types d'hélicoptères sont utilisés par la Rega, l'EC145 et, ici, l'Agusta 109.

Photo L'Alsace/Guy Greder

EUROAIRPORT La Rega ouvre ses portes

Fondée en 1952 et membre de la Croix-Rouge, la Garde aérienne suisse de sauvetage, ou Rega, est une fondation privée à but non lucratif, reconnue d'intérêt public et soumise à la surveillance du Conseil fédéral. Samedi, la base de l'EuroAirport Rega 2 a ouvert ses portes avec succès, attirant de nombreux visiteurs alsaciens et suisses. Dirigés depuis une dizaine d'années par Jean-Jacques Erne, les membres de cette plateforme – qui effectue le plus de sorties opérationnelles de toute l'organisation, avec en moyenne trois sorties par jour – sont en alerte permanente par rotation de 48 heures, prêts à décoller en moins de cinq minutes.

BRIGADE VERTE

Un avenir incertain pour un service quotidien

Des incertitudes financières et juridiques pèsent aujourd'hui sur l'avenir de la Brigade Verte du Haut-Rhin. Éric Straumann, le président du conseil départemental, en visite hier à Soultz, n'a pas rassuré les agents.

Élise Guilloteau

Henri Masson, président de la Brigade Verte du Haut-Rhin, a invité hier Éric Straumann, président du Département, à visiter les locaux du syndicat mixte, à Soultz. Il ne s'agissait pas d'une simple visite de courtoisie après une prise de fonction : Henri Masson entendait défendre les missions de ses agents à l'heure où le service est menacé.

Unique en France

La Brigade Verte, ce sont 64 gardes assermentés, neuf assistants gardes et sept agents administratifs qui interviennent 365 jours sur 365, au nom des maires des 323 communes adhérentes, qui ont choisi de mutualiser le travail des gardes champêtres. Une démarche unique en France, née en 1989 et toujours d'actualité.



Inquiets pour l'avenir de la structure, le président de la Brigade Verte, Henri Masson (2^e à g.), et son directeur, Patrice Montinari (2^e à dr.), ont invité hier le président du Département, Éric Straumann (à g.).

Photo L'Alsace/Bernard Biehler

La mission des gardes concerne aussi bien la protection de l'environnement, de la faune et de la flore que des actions de police rurale. « Au-delà de nos missions traditionnelles, nous intervenons de plus en plus souvent pour des problèmes de voisinage ou de récupé-

ration d'animaux. Des services qui étaient assurés dans le passé par les gendarmes ou les pompiers, mais qu'ils ne peuvent plus toujours assumer », précise Patrice Montinari, le directeur du service.

Seulement, tout cela a un coût,

ÉCOTAXE

Atermoiements au sommet de l'État

Le député et président du conseil départemental du Haut-Rhin (LR), Éric Straumann, a reçu jeudi dernier une lettre signée – avant son départ – par le préfet Stéphane Bouillon, l'informant que « l'État ne formule pas d'opposition de principe » à l'idée d'une écotaxe régionale. Lors d'une réunion concernant le contournement de Strasbourg, le 16 juillet, le secrétaire d'État chargé des Transports, Alain Vidalies, avait cependant « insisté sur la nécessité que les collectivités concernées prennent l'initiative d'une analyse approfondie de la compatibilité d'une telle taxe avec le droit européen ».

On ne sait plus qui pilote

« On ne sait plus qui pilote ce dossier. Est-ce le président de la République, qui s'était dit favorable à une expérimentation de l'écotaxe en Alsace et en Lorraine, en novembre ? Est-ce Ségolène Royal,

qui n'avait pas écarté l'idée que certaines régions puissent mettre en place une écotaxe pour des poids lourds en transit ? Ou est ce Manuel Valls qui, mardi dernier, a affirmé qu'il n'y aurait pas de retour à l'écotaxe, alors que les députés socialistes Frédéric Cuvillier et Claude Bartolone avaient relancé le sujet ? », questionne le président haut-rhinois, qui « soupçonne le Premier ministre de ne pas vouloir relancer un dossier épineux à la veille des élections régionales ».

Pour sa part, Éric Straumann a décidé d'« interroger la Commission européenne pour savoir si la mise en place d'une écotaxe dans les régions frontalières serait contraire au droit communautaire ». « Les Allemands ont bien instauré la Maut », relève-t-il, en rappelant qu'elle a eu pour effet de déverser des milliers de poids lourds sur l'axe nord-sud alsacien.

Y. B.

HAUT-RHIN

Des vitesses excessives sur l'A35

L'Équipe rapide d'intervention de Sainte-Croix-en-Plaine a procédé, à partir de vendredi, à des contrôles de vitesse sur l'autoroute A35 entre Colmar et Mulhouse. Samedi vers 8 h 30, un Néerlandais, roulant vers Strasbourg à bord d'une Volkswagen Passat, a été contrôlé à hauteur de Colmar à 175 km/h (166 km/h retenus) au lieu des 110 autorisés sur ce tronçon de l'A35. Il a dû verser immédiatement 750 € de consignation et son permis lui a été retiré. La même équipe de gendarmes, à bord de sa Mégane RS, a ensuite intercepté, vers 14 h 40, un automobiliste âgé de 25 ans et roulant à 176 km/h (167 km/h retenus), à hauteur de Sausheim. La sanction ? Suspension immédiate du permis et convocation prochaine au tribunal de Mulhouse.

Dimanche après-midi, les gendarmes ont également retiré leur permis de conduire à un Luxembourgeois (158 km/h), un Tchèque (168 km/h) et un Ensisheimois (158 km/h) entre 15 h et 19 h, toujours sur l'A35 à hauteur de Sausheim. En outre, les deux étrangers ont dû remettre leur permis et payer une amende de 135 €. Le Haut-rhinois fera, lui, l'objet d'une convocation au tribunal de Mulhouse.

NIEDERHASLACH TER contre camionnette

Hier après-midi aux alentours de 14 h 30, un train TER a percuté une camionnette au passage à niveau n° 38, sur la RD392 à Niederhaslach, en direction d'Urmatt. L'accident matériel n'a fait aucune victime. Les sapeurs-pompiers ont procédé à des vérifications d'usage auprès du conducteur de la camionnette et des occupants du train, 18 personnes en tout. Les gendarmes se sont rendus sur place.

A35 Aménagement d'un nouvel échangeur à Niederentzen

La Direction interdépartementale des routes de l'Est (Dir-Est) a entamé des travaux d'aménagement d'un nouvel échangeur sur l'autoroute A35, à hauteur de Niederentzen, qui dureront jusqu'au 2 décembre. Plusieurs phases seront nécessaires pour créer les bretelles de cet équipement, qui entraîneront des perturbations, essentiellement de nuit. La circulation se fera sur voies réduites. La limitation de vitesse sera abaissée à 90 km/h, dans le sens Colmar-Strasbourg, du 2 septembre au 6 novembre, et dans le sens Mulhouse-Colmar, du 14 septembre au 19 novembre.

COLMAR

Tentative d'assassinat : appel à témoin

La Brigade de sûreté urbaine (BSU) de Colmar lance un appel à témoin suite à une tentative d'assassinat intervenue dimanche vers 5 h 30 du matin, à la sortie du Select Club, une boîte de nuit située dans la zone d'activités de Colmar. Deux bandes de jeunes hommes se sont d'abord affrontées devant la discothèque, probablement à coups de barres de fer, après des échanges de regard peu amènes à l'intérieur de l'établissement. L'un d'entre eux est ensuite allé chercher sa voiture, une berline grise tricorps, et a délibérément foncé sur l'un des membres de l'autre groupe (originaire du sud du Bas-Rhin), qui se trouvait sur le trottoir. Blessé, ce dernier a été transporté et hospitalisé à Strasbourg. Il devrait être entendu aujourd'hui par la police. Un appel à témoins est lancé : contacter le 03.89.29.47.00 et demander la BSU.

HILSENHEIM

Tuée par balle sur sa terrasse : l'ex-mari de la victime aux assises

Marc Bertrand

La phase d'instruction est close dans l'enquête sur la mort d'Élisabeth Knobloch (L'Alsace du 24 juin 2014). Le 22 juin 2014, cette femme de 48 ans est décédée d'une blessure par balle au thorax, reçue sur la terrasse de son domicile à Hilsenheim. Elle s'était réfugiée à l'intérieur, où se trouvait sa fille de 17 ans, et n'avait pu être réanimée.

Son mari, dont elle était séparée et avec lequel elle était en instance de divorce, a reconnu être l'auteur du coup de feu. Il s'était rendu le lendemain des faits, après avoir passé la nuit retranché à son domicile de Wiltisheim.

L'accusé affirme avoir « vu rouge »

Le juge d'instruction colmarien Nicolas Faltot a délivré hier une ordonnance de mise en accusation à son encontre. L'homme de 53 ans est renvoyé devant la cour d'assises du Haut-Rhin pour l'assassinat de son ex-compagne.

Le quinquagénaire nie avoir planifié son geste. Il soutient avoir voulu passer au domicile de son ex-compagne pour voir l'amant de celle-ci. Et c'est pour se protéger de son rival qu'il aurait emporté l'arme logée entre les deux sièges avant de sa voiture – un pistolet avec un canon de 9 mm pour lequel il détenait un permis. Alors

qu'il s'approchait à faible allure de la maison de Hilsenheim, il affirme que la future victime lui a fait un bras d'honneur depuis sa terrasse. L'accusé explique avoir « vu rouge » et tiré de façon réflexe sans viser son « ex », qui se trouvait à 40 m de distance.

Ni l'instruction ni le parquet n'ont cru à la non-préméditation. Ils s'appuient sur le fait que l'accusé a armé son pistolet des deux mains et dispose d'un très bon niveau en tir sportif. La distance entre la voiture et la terrasse au moment du tir a également été estimée trop grande pour distinguer un éventuel bras d'honneur. L'entourage de la victime la décrit comme craintive de son mari, déjà condamné pour violences sur conjoint au moment de leur séparation, en 2008.

Surtout, l'accusation retient que la quadragénaire tenait un plateau de charcuterie entre ses mains au moment du tir. Elle n'aurait donc pas pu faire le geste provocant. La défense, elle, soutient que la victime a pu poser l'objet pour effectuer le bras d'honneur, avant de le reprendre. Une précision importante pour tenter de faire modifier la qualification d'assassinat (qui suppose la préméditation et fait encourir la réclusion criminelle à perpétuité) en meurtre ou en violences ayant entraîné la mort.

Reste dans tous les cas la circonstance aggravante que la victime est la conjointe de l'accusé. Le procès est prévu devant la cour d'assises début 2016.